Postulat :

Projet de création d'une nurserie communale à Saint-Maurice et fonctionnement de la crèche/UAPE

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers communaux,
Chères et chers collègues du Conseil général,

Dans le cadre de l'examen du projet de création d'une nurserie communale à Saint-Maurice, la commission ad hoc « Nurserie » a étudié les documents transmis par la Commune et rencontré les responsables concernés.

Bien que pleinement désireuse de développer l'offre d'accueil de la petite enfance, les travaux de la commission ont mis en évidence plusieurs points nécessitant des analyses complémentaires, lesquels sont développés dans le rapport final, auquel il est renvoyé.

Dans le prolongement de ses travaux et bien qu'elle estime que le projet proposé ne soit à l'heure actuelle pas suffisamment abouti, la Commission souhaite qu'une réflexion complémentaire soit menée sur les points développés ci-après.

Tout d'abord, la Commission constate qu'aucune évaluation représentative des besoins des familles n'a été réalisée. Or, c'est un prérequis indispensable pour définir le dimensionnement de la structure.

Par ailleurs, le projet initial présenté par l'exécutif communal représente un investissement initial estimé à CHF 465'000.- et des charges nettes supplémentaires d'environ CHF 246'000.- par année pour une structure de dix places. La commission estime toutefois nécessaire de disposer de données plus précises avant de se prononcer sur son dimensionnement et ses conséquences financières.

Par le présent postulat, la commission ad hoc « Nurserie » demande au Conseil municipal :

- De réaliser un sondage auprès des familles agaunoises et des communes environnantes afin d'évaluer les besoins réels en places de nurserie.
- D'évaluer en particulier les répercussions financières annuelles découlant de l'adoption d'un système de tarification à 48 semaines, tant pour la nurserie que pour la crèche.
- D'examiner l'opportunité du maintien du système actuel de tarification et, dans le même temps, d'accueillir des enfants de familles agaunoises ou hors communes ayant des besoins de garde accrus en période de vacances scolaires afin de réduire le déficit durant ces périodes.
- D'examiner les répercussions financières pour la nurserie en cas d'ajout de paliers supplémentaires, entre Fr. 80'000.- et Fr. 150'000 dans l'échelle des tarifs.
- D'examiner les possibilités de collaboration avec les communes voisines.
- D'évaluer les possibilités de répercussion des coûts sur les communes desquelles des enfants sont accueillis par la nurserie/crèche agaunoise.

La commission souhaite que ces démarches permettent de poursuivre le projet sur des bases solides, notamment dans la perspective de l'élaboration du budget 2028.

Elle réaffirme son intérêt pour la création d'une nurserie communale et sa volonté de poursuivre les échanges avec le Conseil municipal afin de contribuer à l'avancement du dossier et à l'optimisation du fonctionnement actuel de la crèche/UAPE.

Nous vous remercions de l'attention portée au présent postulat.

Saint-Maurice, le 9 novembre 2026

Damien Melcarne
Président, au nom de la commission